



LA VIGIE

JOURNAL DE DEMOCRATIE SOCIALE DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale — un an . . . 12 fr. 00

DIRECTION SAINT-PIERRE
QUAI DE LA RONCIÈRE

Une à six lignes	3fr 00
Chaque ligne en plus	0fr.40
Réclames	0fr.50
Faits divers	1fr 00

FETE DU DÉPART DES MARINS

Il y a quatre mois nous fêtons le retour de nos marins.

Le temps a passé, le long et rigoureux hiver touche à sa fin et sous peu, les braves pêcheurs vont reprendre leur métier.

C'est pourquoi, fidèle à ses traditions, la Société des marins avait invité ses membres Dimanche 15 Mars de l'An à se réunir pour célébrer la fête du départ.

Nous devons rendre hommage à M. Rochard, Président de la Société des marins, à M. Eugène Ledret, Vice Président ainsi qu'à tout le Comité. Ils ont su préparer et diriger cette belle fête en lui donnant toute la solennité qu'elle mérite.

Le dévouement, le tact et la discréetion du nouveau Président sont au dessus de tous les éloges, nous sommes heureux de constater que le vide laissé par le départ du regretté M. Eugène Poirier a été aisément comblé et que la Société continue à prospérer.

La décoration de l'Eglise était simple et de bon goût, les couleurs nationales dominaient, on y remarquait de nombreux écussons portant ces mots « Dieu et Patrie ».

Les belles voix de nos marins ont encore une fois résonné sous les voûtes de notre Eglise, on les écoute toujours avec plaisir.

A St Pierre bien peu nombreux sont ceux qui n'ont pas des parents, des amis, parmi les marins, aussi l'Eglise était tout juste assez grande pour contenir les fidèles.

Depuis quelques années les membres de l'Administration, des corps élus, tiennent à honneur d'offrir aux premières places pour marquer à nos St Pierrais l'intérêt qu'ils leur portent.

Nous les en remercions.

Après l'Evangile, le Révérend père Oster qui officiait a pris la parole, le père David étant retenu par une indisposition.

L'orateur a engagé les marins à bien se

préparer pour entreprendre la nouvelle campagne.

Il leur a dit qu'il devaient être fiers de leur profession, une des plus nobles qui existent en même temps qu'une des plus dangereuses.

Pour les soutenir dans leurs luttes, dans les combats journaliers qu'ils ont à livrer à la mer perfide il les a engagé à prendre pour devise ces deux mots: « Dieu et Patrie » qui sont du reste invincibles.

L'orateur a cité comme un magnifique exemple du plus pur patriotisme la vie de Paul Dérouléde qui vient de mourir à Nice.

Aux souvenirs de l'année terrible pendant laquelle le grand patriote a lutté avec acharnement pour conserver à la France les deux chères provinces qui nous ont été arrachées le Révérend père Oster, natif d'Alsace, n'a pu cacher son émotion, les sanglots l'étouffaient.

Dans l'assistance beaucoup pleuraient.

En terminant le père Oster a engagé les marins à demeurer fidèles à leur rocher, il les a mis en garde contre l'entraînement irréfléchi qui a été la cause du départ de tant de St-Pierrais.

Il a passé de longues années au Canada. Là, comme aux Etats Unis, l'existence est beaucoup plus pénible qu'à St-Pierre et si, à la vérité, certaines années sont bonnes, il y a par contre de longues périodes de disette et de misère.

Ce qui manque surtout aux St-Pierrais exilés dans ces grandes villes c'est cette liberté, cette indépendance dont ils jouissent ici.

Le Gouvernement, a dit l'orateur, vient en aide à la pêche, il faut lui en être reconnaissant en s'attachant de plus en plus au sol natal, à la patrie.

Quelques minutes avant la messe, dans les salons du Gouvernement, en présence du Maire, du Président et du Vice Président de la Société des Marins,

M. L'Administrateur Fabre a remis, au nom du Ministre, à M. François Béchet, la médaille des anciens marins.

Le vieux navigateur était tout ému de cet honneur, bien mérité du reste.

DÉCORATIONS

Nous avons constaté que le Ministre a décerné ce 10 année plusieurs médailles aux anciens marins, mais nous trouvons que, pour un pays essentiellement maritime comme l'est St Pierre, on n'en est pas prodigue.

Qu'attend-on pour donner cette distinction à tant d'autres qui sont en droit de l'obtenir, notamment les Rochard, les Dugué, les Louis Leroy?

Espérons que M L'Administrateur actuel qui est en même temps chef du Service de l'Inscription Maritime, voudra bien insister pour l'avenir, afin que le Gouvernement accorde plus de médailles pour St-Pierre qu'il n'en a donné jusqu'à présent. Ce ne serait que juste.

SIFFLET DE BRUME

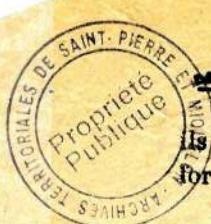
Nous apprenons que le Ministre des Colonies a passé dernièrement un marché avec des industriels français, pour la fourniture d'une sirène de brume destinée à être placée à Galantry.

L'appareil sera expédié à St-Pierre dès sa réception qui aura lieu en Juin prochain.

Sous peu l'Administration locale va se préoccuper de faire édifier sur la pointe Enragée les constructions utiles pour l'installation de cette sirène.

Un proverbe dit : Tout vient à point à qui sait attendre.

Ce'res, les St Pierrais ont du mérite car



Ils ont su attendre, tout en y étant un peu forcés.

Si Didelot, Longue et Marchand avaient voulu il y a longtemps que ce sifflet fonctionnerait. Mais ils ont préféré, avant d'en venir là, se donner les spectacles émouvants des cadavres de la Mauve, du sauvetage de l'Erica et du naufrage miraculeusement heureux de la Victoria, sans compter la Bidartaise et autres.

L'argent nécessaire à l'érection du sifflet est inscrit au budget de 1914 et, en partant pour France M. Marchand, ce grand bluffeur, disait: je pars, dans un mois le sifflet sera acheté, il arrivera à St-Pierre au printemps. et, pour la saison des brumes il fonctionnera.

Bluff, M. Marchand, pur bluff que toutes ces paroles car, s'il faut croire les informations que nous venons de donner, ce n'est guère avant la fin de l'année que la fameuse sirène se fera entendre.

Et pendant encore une campagne nos malheureux marins vont naviguer à l'aveuglette perdant un temps précieux et risquant à chaque instant leurs existences.

Voilà ce qui arrive quand on s'occupe de faire de la politique de personnalités.

M. Marchand, pendant son trop long séjour a violé les lois et les règlements pour favoriser ses amis au detriment des intérêts du pays pendant que, d'un autre côté, il pour suivait de sa haine tous ceux qui ne lui plaisaient pas.

L'Inspecteur Sigman a jeté un voile complaisant sur toutes ces turpitudes, c'est joli.

Espérons que M. L'Administrateur intérimaire saura prouver aux habitants que l'intérêt général doit passer avant tout.

OU VA L'ARGENT

Il est malheureusement trop vrai que la plupart des chefs de Colonie qui viennent à St Pierre, sont absolument incapables de s'occuper d'une façon suivie et surtout économique des travaux à faire.

Chaque fois que, voulant faire quelque chose, un chef se met dans la tête d'entreprendre des travaux reconnus utiles, il se fait rouler comme le dernier des gogos.

Marchand avait parfois des velléités de travail. Tout remuant, tout bruyant, il disait; Je vais faire tel et tel ouvrage, c'est urgent.

Puis, lorsqu'il fallait passer à l'exécu-

tion il se montrait d'une naïveté, d'une incapacité rares.

C'est ainsi qu'en 1912 et 1913 il a fait réparer la cale du Commerce.

Le travail a été terminé l'automne dernier. Une bonne partie de cette cale est encore en mauvais état, on n'y a pas touché, cependant près de 35 000 francs ont été engloutis dans ce travail.

C'est inouï incompréhensible et cependant cela est.

Voulez vous un autre exemple. Il s'agissait d'une réparation urgente, Marchand causant avec un négociant de St-Pierre disait:

«Je pense que pour 1800 francs on arriverait à faire l'ouvrage en question.

«Le négociant répondit: M L'Administrateur j'estime que le travail peut être fait pour 1200 francs.

On trouva alors un entrepreneur qui pour 1200 francs se chargea de la réparation et nous savons pertinemment qu'il y gagna une jolie somme.

Voilà la mesure de la capacité de nos dirigeants.

TROP GRATTER..., CUIT

Nos ex-fous fous d'autrefois ont laissé de la graine. De leurs cendres sont nés des individus remuants et infatués qui sont persuadés que la lecture de leur prose suffit à prouver leur vertu.

Comme leurs moyens ne leur permettent que des affiches sur toile ou des barbouillages au charbon exécutés la nuit sur les murs, et comme cela ne suffit pas toujours à leur désir de se proposer à l'adoration des électeurs, ils ont rêvé de transformer La Vigie en «organe de justification obligatoire de leurs accaparements passés, présents et futurs».

C'est pourquoi ces oiseaux constipés, incapables de pondre, croient répondre par d'ennuyeux placards, pensant accabler ainsi notre petite feuille.

Il ne voient pas qu'en s'étendant si lourdement sur leur encombrante vertu ils accentuent le bien fondé des réflexions que nous faisions sur la bonne volonté du sort.

Ils ne voient pas que le seul moyen de

se justifier est de penser aux autres: au contraire, ils affichent la peur qu'on ne vienne à partager de nouveaux secours entre les plus méritants de ceux qui n'ont pas été nommés.

Ils ne voient pas l'insuffisance de leur éteignoir en papier et du moment que le 4 mars Monsieur Salomon affirmait n'avoir pas vu la ficelle, ils se hâtent de hurler que Monsieur Salomon n'en ayant pas vu, il n'y en avait pas.

Ils sont donc sûrs qu'il y en avait? et pour cause.

Il y a aussi autre chose de vraiment exhilarant: non seulement il ne faut pas que de nouveaux pêcheurs soient mis en mesure d'avoir aussi des moteurs, ce qui détruirait le prestige des actuels élus et leur reconnaissance envers la chambre de commerce mais notre journal ayant eu le mauvais goût de partager ses éloges à d'autres membres que le Président de cette chambre, M M Dupont, vice-président et Gloanec qui n'est plus qu'un membre hors d'usage, trouvent que ce ne peut être qu'à leurs dépens.

Ils ne se consolent pas de n'avoir pas reçu à leur tour de bêtes les précieux éloges de notre feuille.

Malgré cela, la fin de leur épître contient une perle qui ne le cède en rien aux rubis que contenait déjà ce bijou! Ces messieurs y exposent en médaillo... le sourire de leur conscience tranquille!!

Passez moi le sourire intrépide de M. Dupont et surtout celui de l'inconscience tranquille du modeste, O combien Gloanec!

Les porteurs du sourire ne sont pas de ceux qui laisseraient le public dans le doute au sujet de la paternité de leur prose: cet arc de triomphe est de leur propre construction c'est pour qu'ils méprisent les anonymes qui ne cherchent qu'à donner une bonne idée, à faire connaître dans l'intérêt de tous ce qu'ils croient vrai. Quel dommage de ne pouvoir détourner l'attention du public en injuriant des rédacteurs qui ne mendient pas un petit bravo parce qu'ils renseignent honnêtement la conscience publique!

La Vigie croit suffisant de rendre compte à ses lecteurs de la rivière de perles fausses qu'elle a reçue: elle ne veut pas assommer les gens d'une prose aussi ennuyeuse. Si les auteurs estiment que leur portrait n'est pas assez ressemblant, nous leur enverrons notre photographe, s'ils aiment l'omelette, qu'ils pondent de nouveaux œufs et qu'ils se donnent la peine d'en requérir l'insertion: nous les cui-

rons et nous les chargerons aussitôt avec notre poudre sans fumée, par la culasse de notre mitrailleuse.

Fante de s'y être pris aussi poliment que l'honorable Président de leur assemblée, si son ex-fons fons et son enfant terrible estiment que la lettre n'est pas suffisante et s'ils tiennent à lui donner une leçon, ils n'ont qu'à employer les formes légales.

Cisaille.

D'ailleurs pour qu'on puisse mieux juger, voici le bijou

Saint-Pierre le 19 Mars 1914
Monsieur le Directeur. Gérant du Journal la "Vigie"

Saint-Pierre

Monsieur

L'article du numéro du 21 février de votre journal, intitulé "les beaux frères de Gloanec etc" contenait des insinuations malveillantes à notre endroit ; la rectificative de M. le Président de la chambre de Commerce insérée dans votre dernier numéro, bien que conçue en termes très modérés, aurait dû vous convaincre de l'erreur faite par l'auteur de l'article en question; au contraire, vous n'en tenez aucun compte et vous la faites suivre de commentaires que nous de vous relever, parce qu'il noussemblent de nature à égarer l'opinion publique.

Très heureux que la lettre explicative de notre Président lui ait valu les éloges de votre journal, éloges partagés du reste à nos dépens entre d'autres membres de notre compagnie, nous désirons cependant qu'il ne reste aucun doute dans l'esprit de la population : celle-ci doit savoir que les reproches qui nous sont adressés au sujet de la répartition des fonds pour achat de moteurs destinés aux petits pêcheurs, sont injustifiés et que les membres de la commission ayant fonctionné les 2, 16 et 17 février, se sont acquittés tous avec la même impartialité de la tâche délicate qui leur était confiée.

Neus n'entrerons pas de nouveau dans des détails qui finiraient par devenir fastidieux nous nous contenterons de refuter vos allégations en reproduisant tout simplement les paroles prononcées par Monsieur le Maire de St-Pierre, dans la séance du Conseil Municipal du 4 Mars et par lesquelles il rendait hommage publiquement et sans réserves à la parfaite loyauté de la commission où il siégeait lui-même.

Comme vous pourrez le voir, par l'extrait ci inclus du registre des délibérations de l'assemblée municipale, certifié conforme par M. Salomon maire, celui-ci s'est exprimé ainsi.

EXTRAIT.

« Le Président déclare au conseil qu'il a été chargé d'une mission dont il tient à lui rendre compte. M. le Président de la Chambre de commerce a bien voulu me demander de faire partie avec mes collègues de Miquelon et de l'Île aux Chiens, ainsi que les présidents de Syndicat et les Syndics des ports de mer, de la commission chargée de distribuer aux petits pêcheurs des sommes déversées par le Gouvernement à titre d'encouragement.

« Je me suis fait un devoir d'assister à toutes les séances qui ont eu lieu, j'ai approuvé le mode de répartition qui a été choisi, j'estime que les opérations de la Commis-

sion ont été faites en toute équité et justice.

« Cependant tout le monde n'a pas été content.

« J'ai été, je l'ai su par la rumeur publique et par des preuves indubtables, l'objet de vives critiques. Je suis certain que mes collègues ont également été critiqués.

« Mais je me place au-dessus de tout cela, ayant l'intime conviction d'avoir fait tout mon devoir.

Nous n'ajoutons rien de plus.

Ce document officiel, joint à la lettre de M. Paturel est, selon nous, la meilleure réponse à l'auteur bienveillant de l'article Les beaux frères de Gloanec etc.

Quand aux attaques dont nous sommes l'objet de la part de vos rédacteurs anonymes elles ne nous atteindront jamais. Soyez en sûr et nous les accueillerons toujours avec le sourire qui naît d'une conscience tranquille.

Nous savons avoir rempli en toutes occasions nos modestes fonctions avec scrupule et indépendance, nous ne pouvons qu'être fiers d'avoir de ce fait encouru vos critiques et vos violences.

Vous êtes libre de continuer. En tout cas à mitrailleuse d'injures dont vous nous menacez, ne saurait nous intimider.

Nous vous prions de vouloir bien insérer la présente dans votre prochain numéro et d'agrément, Monsieur,

nos salutations distinguées.

DUPONT E.GLOANEC
VICE PRÉSIDENT PRÉSIDENT HONORAIRE et
de la Chambre de Commerce membre de la chambre de Commerce

LE CHARBON

Ce que nous prédisions le 13 Décembre dernier arrive en ce moment.

Qu'écrivions nous en effet à cette époque.

A St Pierre les choses ne sont pas tout à fait au même point qu'à Miquelon, malgré cela il manque bien des tonneaux de charbon pour parfaire l'approvisionnement.

Nous avons souvent prédit ce qui arrive.

Tout cela vient de la désorganisation du service postal sous le règne de Marchand, Gloanec, Dupont et Cie.

La plupart des habitants sont sans charbon ou n'en ont que très peu et, d'ici plus d'un mois il n'en viendra pas de Sydney.

Fort heureusement l'Administration a bien voulu en céder et, depuis quelques jours, du matin au soir on voit les charrettes remplies de charbon sortir du parc de la Pointe aux Canons.

L'homme aux caniques, le beau Léonce et sa clique auront ils l'audace de nier l'évidence?

C'est eux qui sont cause de ce qui ar-

rive par avoir jeté la perturbation dans le pays avec leur service postal anglais eux qui sont la cause qu'aujourd'hui, les malheureux souffrent du froid et que le charbon coûte plus de trois francs l'hectolitre,

Et voilà les hommes qui auraient l'audace de vouloir dominer à St-Pierre.

Soyez tranquille vous n'y arriverez pas, les gens en ont assez d'entendre vos braillements et de voir le cynisme avec lequel vous voulez jeter le désordre partout où vous passez,

Ce que veut le pays ce sont des gens modestes, travailleurs, qui laissent la politique de côté et s'occupent simplement et sans bruit de ses intérêts.

LES VENDUS

Nous invitons Dupont et Gloanec à venir voir les vendus envahir le samedi soir les bureaux de la Morue Française et Séqueries de Fécamp pour s'y faire régler leur journées.

Il a été payé aux guichets de cette Société le samedi 28 Mars, 4000 francs en bonnes espèces sonnantes.

Combien a-t-il été payé aux guichets de messieurs les bons apôtres?

NOUVELLE

Le dix Mars dernier les nommés Louis Coutances, Jugan, Colmay, et Edouard Franchet, tous de l'Ile aux Chiens, partaient à la chasse en dégras pour une huitaine de jours

Treize jours s'écoulèrent sans qu'on eut des nouvelles des chasseurs.

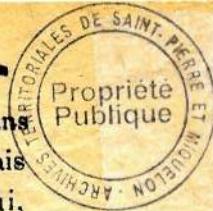
Les familles s'inquiétèrent. Ce jour là, 28 Mars il faisait mauvais temps très forte brise et de la mer.

Malgré cela le pilote Lebiguais, à qui l'on avait fait part des inquiétudes éprouvées, partit avec son bateau et plusieurs hommes à la recherche des disparus.

Arrivés à l'Ile Verte, ils trouvèrent nos braves amis installés plutôt mal que bien sur la petite île et commençant à trouver le temps long.

Voici ce qui s'était passé.

Après avoir débarqué dans l'île avec armes et bagages, le doris, mal amarré, s'était détaché et était parti en dérive.





N'ayant pas d'autre emplacement où a vaille fait des signaux par tous les moyens en leur pouvoir, mais ils n'avaient pas été perçus.

Les provisions commençaient à baisser, aussi nos quatre rescapés ne se firent pas prier pour embarquer sur le bateau pilote qui les ramena sains et saufs, après une dure traversée.

Nous avons tenu à signaler ce petit fait qui prouve que notre brave ami Lebiguais est toujours prêt à rendre service et ne se fait pas tirer l'oreille quand il faut donner de sa personne.

DÉPART

Le vapeur California de la Compagnie Générale Transatlantique a quitté Bordeaux samedi 28 Mars à 11 heures du soir en route pour St Pierre.

Il a 640 passagers à bord.

Ce vapeur est attendu du 8 au 10 Avril. Nous souhaitons bon voyage aux braves marins qui vont entreprendre une nouvelle campagne de pêche.

UN DES LECTEURS DE LA VIGIE DE MONTRÉAL NOUS ÉCRIT (E QUI SUIT)

La Vigie du 7 février dernier nous racontait «Une jolie scène de pugilat». Celui du 21 février ne nous apprend rien traitant de cet incident. Nous nous demandons si la sale affaire qui s'est déroulée dans la soirée du 31 Janvier dernier au beau milieu d'un retour de bal qui avait lieu dans une des salles de l'hôtel tenu par Mme Jaccachoury, sera l'objet d'une poursuite devant les Tribunaux de la Colonie. Nous n'en doutons pas un seul instant.

L'application d'une peine sévère aura pour effet de calmer les nerfs surexcités du jeune homme dont les libations alcoolisées l'ont poussé à jeter la trouble au sein d'une réunion de gens respectables.

Certains journaux de la grande ville Américaine ont inséré dans leurs colonnes ce triste fait avec une addition de commentaires d'un caractère plus ou moins ironique et piquant.

Le groupe St Pierrais que nous formons ici voudrait pouvoir convaincre le

peuple indépendant des Etats Unis que, là bas, au pays des bûches, la justice frappe avec impartialité le pauvre diable comme le fils à papa.

Colin Maufroy, en sa qualité d'enfant de troupe tombe sous le coup d'une juridiction militaire pour vote de fait envers un supérieur.

Le Tribunal Correctionnel doit lui appliquer le remède contre la violation de domicile et attentat à la pudore en lieu public.

La simple police, conformément à l'arrêté de février 1873, relatif aux contraventions applicables en matière d'ivresse manifeste, lui appliquera une première amende de cinq francs (c'est le prix pour tout le monde).

Un jugement tout récemment rendu dans le Céleste Empire, frappait d'une peine de 2 ans de prison un jeune élève chinois reconnu coupable d'agression. Le même jugement infligeait la même peine au professeur pour n'avoir pas su donner une meilleure éducation à son pupille!!

Pourquoi à l'instar des juges de la Chine n'appliquerait-on pas au père l'Episscoupe, les mêmes pénalités que celles encourues par son Unique rejeton.

En qualité de père de son «haut sur pattes» ne devait-il pas lui interdire de sortir de la caserne à des heures avancées de la nuit? Ne devait-il pas lui apprendre le respect envers ses supérieurs? N'aurait-il pas dû lui démontrer qu'il est indécent d'ôter son paletot devant les dames? Il savait aussi que tout individu surpris touroyant la nuit dans le corridor de la caserne était immédiatement conduit au violon.

Après l'exposé de ces différents chefs d'accusation, le Procureur de la République qui qui pousse la mansuétude jusqu'aux plus extrêmes limites, ne se laissera cependant pas toucher par les larmes et le repentir simulé de ce tout jeune godelureau. Il demandera au Tribunal de frapper avec rigueur l'agresseur du gendarme Labey en lui rappelant que pour des faits beaucoup moins graves, des personnes furent il y a quelques années condamnées à la prison.

Il évoquera le souvenir de la condamnation de X à plusieurs jours de prison pour avoir, en un jour d'élections, fait tomber involontairement le képi du gendarme dont le nom rappelle celui d'un brave général de la guerre du Trans-

vaal.

Il dira que Y pour avoir fait rouler à terre le couvre-chef du Général Danglade fut condamné à 6 mois de prison. Il fut reconnu que le jeune contracté à la suite de la perte de son képi avait dégénéré en une Monomanie de la persécution inguérissable. Ce fut une circonstance aggravante pour l'accusé...

Enfin il relatéra les 15 jours de prison infligés à Z âgé de 16 ans à peine pour avoir lancé une patate dans le huit reflets du juge Hubert Suffrin.

c'était sur le quai de la Roncière. «Le tubercule frappa si juste que le chapeau tomba»

«Donnez lui quinze jours quand même dit Hébert».

A la suite d'un aussi éloquent réquisitoire, les jurés se retireront puis reviendront avec un verdict de culpabilité condamnant le père et le fils à 10 ans de prison et à la déportation sur l'Île du Diable. En outre l'insertion de la Vigie de la scène du 31 Janvier 1914 jusqu'au jour de leur départ de la colonie.

Vox populi, vox Dei!

A Bientôt.

AVIS

Nous avons l'honneur d'informer notre clientèle que notre Société n'a aucun rapport avec les maisons dont le nom est similaire au nôtre ou dont la raison sociale est susceptible de provoquer une confusion, que nous regretterions dans notre intérêt comme dans l'intérêt même de nos clients.

L'AMERICAN et CANADIAN IMPORT et EXPORT Co Société Anonyme Française, Capital 200.000 francs dont les statuts sont déposés chez Me Du foar, notaire à Paris, et dont le siège social est à Paris, 26 Boulevard Raspail, est représentée;

à St Pierre par Monsieur CLAIREAUX quai du Commerce, maison Frecker; à New York: par Monsieur Louis JOURDAN, 1 Broadway;

à St Jean de Terre Neuve: par Monsieur Edouard BIDEL, Commercial chambres P. O. Box 35.

Messieurs les Commerçants de la Colonie sont assurés que leurs ordres seront, comme par le passé, exécutés avec la plus scrupuleuse attention et que notre organisation nous permet de lessor:ri: à des conditions défiant toute concurrence.

L'un des Administrateurs délégués
Paris le 10 Février 1914.

A. Bréhier.

La Vigie — Le gérant F. Rosse